MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement de l'espace "expositions" de Romans sur Isère, dans le site des Glycines.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Valence Romans Agglo

Raison sociale

Collectivité Territoriale

N° SIRET

2 0 0 0 6 8 7 8 1 0 0 1 6 6

Type de société (SA, SCI...)

Communauté d'agglomération

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

MARMILLOUD

Prénom(s)

Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 270 places environs.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un espace "exposition" au niveau du site des Glycines (quartiers Est de Romans sur Isère) par la réhabilitation de ce secteur anthropisé et en friche urbaine : création d'espaces dédiés aux expositions, foires ou évènements divers.
Les travaux concernent la mise en place d'espaces mixtes (Halle multifonction, aires extérieures, voiries, parkings, espaces verts, ...) en limitant l'artificialisation des sols via :
- le maintien du tracé viaire actuel autant que possible,
- le positionnement d'un nouveau bâtiment sur les espaces déjà artificialisés (démolition d'un immeuble inhabité existant).
- la conservation d'un maximum d'arbres remarquables et des autres sujets présents sur le site
- l'utilisation du parking en enrobé existant pour certains évènement et la création d'un autre parking enherbé
- tous les revêtements des espaces de parvis, cour logistique et plateforme chapiteaux et forains devront être drainants et végétalisés : stabilisés enherbés ou prairies circulables.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont divers :
- construire un équipement qualitatif marqueur de l'entrée de Ville Est et proposer une architecture « Signal » totemique
- qualifier l'entrée de ville Est
- offrir un espace apaisé et attractif, notamment sur le plan environnemental
- profiter à moyen termes de la requalification de l'Avenue du Maquis
- requalifier la zone des Allobroges
- conforter l'économie romanaise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'espace exposition sera une opération à 2 temporalités, dans la phase travaux :

- 2025 : Démolition de l'immeuble inhabité des Glycines et livraison d'une plateforme pour l'édition foire en mode transitoire

- 2028 : livraison de la Halle et des équipements et leurs abords (liaison urbaine, parc arboré, ...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, ce projet comprendra deux "types" de configuration :

- la configuration "foire" : comprenant des aires réservées pour les chapiteaux, les forains, un parking exposants, un parking visiteurs existant, des aires extérieures libres, la halle multifonctions, une cour logistique ainsi que des voies de circulations existantes (véhicules et piétons) entre ces différentes surfaces.

- la configuration "autres évènements" : comprenant comme la configuration foire la halle multifonctions, des voies de circulation existantes (véhicules et piétons) et deux aires extérieures mixtes.

Les plans des configurations ainsi que les plans de circulation sont intégrés aux Annexes 2 à 8 de ce même cas par cas.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans un premier temps : Permis d'Aménager pour les parkings
Dans un second temps : Permis de construire pour la Halle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projet global Halle multifonction Parking existant Stationnements enherbés créés (exposants/personnel)	4,5 ha 3000 m2 SDP 6300 m2 7700 m2, environ 270 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Avenue du Maquis

Lieu-dit : Glycines, Quartier Est

Localité : Romans sur Isère

Code postal : 2 6 1 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 5 ° 0 4 ' 3 0 " E Lat. : 4 5 ° 0 2 ' 5 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Romans sur Isère : zone "UR" de grand projets compris dans le périmètre de l'OAP n°4 (mise en compatibilité du PLU à réaliser). Ce PLU a été approuvé au conseil municipal le 23/03/2023.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune de Romans sur Isère est concernée par les PPRt de 2 établissements dont Courbis Synthèse approuvé le 29/11/2012.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR8201675 (directive habitats) : " Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère". Il se situe à plus de 4 km de la zone de projet.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Eau potable issue du réseau communal pour les activités sur le site lors des évènements. Pas de prélèvement dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Les habitats naturels sur la zone de projet (friche urbaine) sont très anthropisés et les futures constructions veilleront à conserver au maximum les arbres. 1 seule espèce floristique protégée est présente. Elle sera évitée par le projet. Des mesures seront prises pour préserver les espèces faunistiques protégées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Consommation d'espaces naturels rudéraux type prairie semi-rudérale ou friche à très faible impact.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☑	☐	La partie sud-est du site d'étude (parking en enrobé) est couverte par le PPRt de Courbis Synthèse mais elle n'est pas concernée par les travaux. Romans-sur-Isère est concernée par le transport de matières dangereuses, via la ligne ferroviaire, la RD 2092N (avenue du Maquis) et la RD 532. Les deux routes départementales délimitent le site d'étude qui est donc concerné par ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site est concerné par un aléa faible de retrait-gonflement des argiles (aucun mouvement de terrain n'est recensé sur le site). Le site est localisé dans une zone de réglementation parasismique de niveau 3 (aléa modéré).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase travaux : déplacement des engins de chantier. En phase exploitation : trafic lié aux visiteurs, déplacements des véhicules et des piétons sur la zone via deux plans de circulation en fonction du type d'évènement. Les plans de circulation se trouvent dans les Annexes 2 à 8.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	En phase travaux : déplacement et actions des engins de chantiers. En phase exploitation : source de bruit émis par les activités produites sur place (concert, foire, évènement divers, ...)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Nuisances sonores liées à la proximité des boulevards urbains.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	En phase travaux : déplacement et actions des engins de chantiers.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	En phase exploitation : source d'émissions lumineuses par les activités organisées sur place (concert, foire, évènement divers, ...)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	Emissions lumineuses de l'urbanisation tout autour du site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Etude réalisée par Assainissement Eau Environnement en 2020 : Rejets d'eau pluviales dans des puits d'infiltration. Les tests de perméabilités réalisés sont satisfaisants.
	Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Eaux souterraines

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Rejets d'eaux usées comme actuellement : réseau communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Production de déchets lors de la phase chantier et en phase exploitation lors des évènements. Les déchets seront éliminés selon les filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet aura un impact positif sur le patrimoine architectural, culturel et paysager du quartier des Glycines qui est aujourd'hui très dégradé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Les modifications auront un impact positif sur les activités humaines par la valorisation du quartier de la Monnaie et la création d'évènements culturels divers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir détails des mesures annexe 7 : note environnementale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site actuel correspond à une friche urbaine très anthropisée où de nombreux immeubles ont été démolis jusqu'en 2021, avec une qualité environnementale médiocre. Le projet permettra de préserver au maximum les arbres remarquables et les espèces qui y sont liées et d'améliorer le site vis à vis des activités humaines par la valorisation du quartier de la Monnaie et la création d'évènements culturels divers.

Au regard du projet proposé qui a été réfléchi pour limiter les impacts au maximum, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☑
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Annexes 2 à 8 : dont note environnementale en annexe 7.	☑
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom _____

Prénom _____

Qualité du signataire _____

À _____

Fait le __ __/__ __/__ __ __ __

Signature du (des) demandeur(s)